

Etablir le Document Unique (DU) de l'entreprise

2 jours – 14 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les risques et évaluer la pénibilité
- Choisir les mesures adaptées
- Rédiger son document unique

PROGRAMME

Les bases à connaître – 1 jour

Le cadre réglementaire (La loi et décrets, formalités liées à l'obligation de protection des salariés)

Les principaux risques (liés aux différentes professions et activités, à l'aménagement des lieux, aux facteurs humains, à l'organisation du travail)

Identification des mesures de prévention déjà présentes
Identification des actions de prévention à mettre en place

Mise en application - 1 jour

Évaluer la pénibilité (Connaître les facteurs de pénibilité, Connaître le compte professionnel de prévention - C2P),

Rédiger son document unique et son programme de prévention

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel ou en classes virtuelles (modalités jointes)
- Modalités pédagogiques : mise en situation et illustration par des exemples de pages modèles pour les bonnes pratiques

FORMATEUR

Formation animée par Nicolas CHATON, spécialiste de la sécurité au travail. Pour plus de renseignements sur le profil du formateur, contactez le service formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis en cours en fin de formation : Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation...
- Évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire à la fin de la formation

ACCESSIBILITÉ

- La CMA est accessible PMR (Personne à mobilité Réduite)
- Référents Handicaps** : Christel GUSTIN et Fanny TANDONNET
formation.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr

LES +

- Être en conformité avec la loi
- Taux de satisfaction sur cette thématique : données disponibles sur le site internet de la CMA 73

PUBLIC : 9 personnes maximum

- Chef d'entreprise
- Conjoints
- Salarié
- Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS : Aucun

LIEU / DATES

La Motte Servolex (CMA Savoie)

- **Les mardis 21 et 28 juin 2022**
 - **Les jeudis 24 nov. et 1^{er} déc. 2022**
- De 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h

TARIF

56 € : Chef d'entreprise non salarié, micro-entrepreneur immatriculé au RM, conjoint collaborateur déclaré (non salarié)
Coût résiduel après prise en charge par le Conseil de la Formation

420 € : Autre public
Possibilité de prise en charge totale ou partielle par votre OPCO. Nous contacter.

DÉLAI D'ACCÈS

Date limite d'inscription : 8 jours avant la date de démarrage de la formation

CONTACT

Service Formation - Fanny TANDONNET
Savoie Technolac - 17 Allée du lac de Tignes 73290 LA MOTTE SERVOLEX
04 79 69 94 32
formation.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr

Mise à jour le 25/10/2021